



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers de bloc opératoire

Question écrite n° 101321

## Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE). L'IBODE est un infirmier qui a suivi pendant 18 mois, à l'issue de l'obtention de son diplôme d'État d'infirmier, une formation réglementée centrée sur les actes opératoires et la gestion des risques en apportant des savoirs fondamentaux. Or cette profession subit une pénurie de praticiens qui ne cesse de s'aggraver. Cette réalité résulte, en partie, du manque de renouvellement de personnel qualifié parti en retraite et de l'absence d'obligation de formation. Ceci peut également s'expliquer par le déficit de prise en charge financière de cette formation par les employeurs ou les organismes collecteurs du fait de la non-obligation d'être spécialisé en bloc opératoire. Les infirmiers de bloc opératoire souhaiteraient une revalorisation de leur profession par une reconnaissance d'un master, la mise en place de la VAE pour les infirmiers exerçant déjà en bloc opératoire, l'obligation de formation pour la spécialité et l'intégration d'une exclusivité d'actes. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de rassurer ces professionnels et assurer ainsi la qualité des soins des patients opérés.

## Texte de la réponse

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur se caractérise, notamment, par l'application au niveau national d'une architecture des études fondée sur les trois grades de licence, master et doctorat (LMD) et la mise en oeuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit système de crédits ECTS. Le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire s'inscrit pleinement dans le schéma LMD et a fait l'objet, à ce titre, des travaux de réingénierie menés par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) à travers la réunion d'un grand nombre de groupes de travail visant à élaborer les référentiels d'activités, de compétences et de formation et ce depuis 2008. En effet, la fonction d'infirmier de bloc opératoire doit s'adapter aux exigences de l'exercice professionnel, en lien avec le développement des technologies et la gestion des risques liés à l'activité opératoire. Le ministère de l'enseignement supérieur et la conférence des présidents d'université sont étroitement associés aux travaux de définition du contenu de formation afin d'apprécier précisément le niveau universitaire de la formation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101321

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2011, page 1943

**Réponse publiée le :** 5 avril 2011, page 3457